



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 66
- présent suppléant : 3
- procurations : 9
- abstentions : 20
- votants : 58
- contre : 1

DELIBERATION n° 2021/065

L'an deux mille vingt et un et le 13 avril à 18 heures trente, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Fabienne LOHOU, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Julien HEUX (suppléant de Xavier SARNIGUET), Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Nathalie SALCUNI, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean Marie DA BENTA, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Pierre CABOS, Sandrine DURAN, Alain MAILLE, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Titulaires ayant donné procuration : Noël ABADIE à Bruno FOURCADE, Jean-Marc GRANIE à Christine FAUGERE, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO à Sandrine DURAN, Cindy SIBE à Gisèle ROUILLON, Véronique MAZOUÉ à Jean-Marc DUPOUY, Joël DEVAUD à Laurent LAGES, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT, Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID,

Absents excusés : Alain DASQUE, Isabelle ORTE et Guy RAYNAL, Patricia CORREGE a quitté la séance avant le vote.

Objet : Finances – Fixation des taux de TEOM 2021

Vu l'augmentation des cotisations qui vont être appelées par le SMECTOM sur l'exercice à hauteur d'un montant estimatif de 160 000 euros, régularisation de tonnage non incluse,

Vu la proposition de la commission finances et le bureau d'appliquer de nouveaux taux de TEOM pour pouvoir financer cette augmentation et les autres éventuels surcoûts potentiels,

Vu la proposition d'adoption de nouveaux taux validée en commission finances et au bureau,

Entendu l'exposé du Président, il est proposé de de fixer les taux de TEOM présentés ci-après pour l'année 2021.

Communes	Taux 2021
ARNE	13,93%
CAMPISTROUS	
CLARENS	
LAGRANGE	
LANNEMEZAN	
PINAS	
REJAUMONT	
TAJAN	
BONREPOS	17,04%
CASTELBAJAC	
GALEZ	
HOUYEDETS	
LIBAROS	
RECURT	
SABARROS	
SENTOUS	
TOURNOUS-DEVANT	14,31%
GALAN	
MONTASTRUC	19,78%
UGLAS	13,93%
ARRODETS	18,60%
ARTIGUEMY	18,60%
ASQUE	
BATSERE	
BENQUE-MOLERE	
BONNEMAZON	
BOURG DE BIGORRE	
BULAN	
CASTILLON	
CHELLE SPOU	
ESCONNETS	
ESCOTS	
ESPECHE	

Communes	Taux 2021
ESPIEILH	18,60%
FRECHENDETS	
GOURGUE	
LOMNE	
LUTILHOUS	
MAUVEZIN	
MOLERE	
SARLABOUS	
TILHOUSE	
PÈRE	18,60%
AVEZAC PRAT LAHITTE	17,96%
BARTHE-DE-NESTE (LA)	13,08%
BAZUS NESTE	13,30%
CAPVERN Peyrehicade	15,20%
CAPVERN Village	10,82%
CAPVERN Campings	25,00%
ESCALA	22,10%
ESPARROS	15,75%
GAZAVE	22,06%
HECHES Camping	73,00%
HECHES Village	15,73%
IZAUX	17,01%
LABASTIDE	27,37%
LABORDE	14,40%
LORTET	18,99%
MAZOUAU	14,37%
MONTOUSSE	18,63%
SAINT ARROMAN	20,77%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

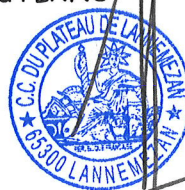
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (20 abstentions : François DABEZIES, Bruno FOURCADE, Noël ABADIE, Eric LUVISUTTO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES, Joël DEVAUD, Sylvie ORTEGA, Pascale LEONARD, Dominique ZAPPAROLI, Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Pascal LACHAUD, Christine MONLEZUN, Geneviève PFLIMLIN, Christine FAUGERE, Jean-Marc GRANIE, Joëlle ABADIE, Régine SARRAT et Jean-Paul COMPAGNET et 1 vote contre : Nathalie SALCUNI)

DECIDE

- de fixer les taux de TEOM présentés ci-dessus pour l'année 2021.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.